

KANDITEL

RÈGLEMENT DU GRAND JEU OCTOBRE 2026

KANDITEL

Jeu gratuit sans obligation d'achat

Du 1er au 31 octobre 2026 - Tirage et résultats le 2 novembre 2026



Article 1 - Société organisatrice

La société ADORA SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 911 663 318, dont le siège est situé 47 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, exploitant le site Kanditel.com, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu Octobre 2026 Kanditel ».

Le jeu se déroule du 1er octobre 2026 au 31 octobre 2026 inclus.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités du tirage au sort ainsi que les conditions d'attribution des gains.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- âgée de 18 ans ou plus ;
- disposant d'un compte client Kanditel valide ou créant gratuitement un compte Kanditel pour participer ;
- résidant dans un territoire dans lequel la participation à ce type de jeu est légalement autorisée.

La participation est personnelle et nominative.

Une même personne ne peut disposer que d'un seul compte utilisé pour le jeu. Toute création ou utilisation de plusieurs comptes dans le but de multiplier artificiellement les participations pourra entraîner l'annulation de l'ensemble des participations concernées.

Sont exclus du jeu les membres du personnel de l'Organisateur, les prestataires ayant directement participé à la conception technique du jeu ainsi que les personnes intervenant directement dans l'organisation ou le tirage du jeu.

Article 3 - Gratuité et absence d'obligation d'achat

La participation au jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Aucune consultation, aucun achat de crédits, aucune recharge de compte et aucune dépense ne sont nécessaires pour participer.

La création d'un compte Kanditel est gratuite.

La participation au jeu n'entraîne aucune inscription automatique à une newsletter ni à une communication commerciale.

Article 4 - Durée du jeu

Le jeu est ouvert du 1er octobre 2026 à 00 h 00 au 31 octobre 2026 à 23 h 59 inclus, heure de France métropolitaine.

KANDITEL

Toute participation enregistrée avant l'ouverture ou après la clôture du jeu ne sera pas prise en compte.

Article 5 - Modalités de participation

Pour participer au Grand Jeu Octobre 2026, le participant doit :

1. se connecter à son compte Kanditel ou, s'il n'en possède pas encore, créer gratuitement un compte Kanditel sur Kanditel.com ;
2. accéder à la page dédiée au Grand Jeu Octobre ;
3. choisir l'une des trois cartes proposées : Le Soleil, L'Étoile ou La Lune ;
4. cliquer sur le bouton permettant de valider son choix ;
5. découvrir son message du jour.

La participation n'est enregistrée qu'au moment de la validation effective de la carte choisie.

Le simple affichage de la page, le déplacement entre les cartes ou le survol d'une carte ne constituent pas une participation.

Article 6 - Une participation par jour

Chaque participant peut enregistrer une seule participation par jour pendant toute la durée du jeu.

Chaque journée de participation validée correspond à une chance supplémentaire au tirage au sort.

Un participant pourra ainsi cumuler jusqu'à 31 participations, soit 31 chances au tirage au sort.

Une fois la participation du jour enregistrée, le participant ne peut plus choisir une seconde carte le même jour.

La participation reste rattachée au compte client même en cas de fermeture du navigateur, de déconnexion puis reconnexion, d'actualisation de la page ou de changement d'ordinateur, téléphone ou tablette.

Article 7 - Messages associés aux cartes

Chaque jour, chaque carte est associée à un message spécifique. Le participant découvre le message correspondant à la carte choisie et à la date de participation.

Les messages proposés dans le cadre du jeu sont présentés dans un contexte ludique et divertissant. Ils ne constituent aucune garantie de réalisation d'un événement futur et n'ont aucune valeur contractuelle.

Article 8 - Dotations

Le Grand Jeu Octobre 2026 permet de remporter les dotations suivantes :

1 GRAND GAGNANT

1 500 € de crédits Kanditel

125 € crédités le 5 de chaque mois pendant 12 mois

10 AUTRES GAGNANTS

50 € de crédits Kanditel chacun

Au total, le jeu permettra donc de désigner 11 gagnants.

Article 9 - Nature des gains

Les dotations sont exclusivement attribuées sous forme de crédits utilisables sur Kanditel.

Les crédits ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, d'aucun virement bancaire, d'aucune conversion en argent, d'aucune revente, d'aucun échange contre une autre dotation ni d'aucune cession à un tiers.

KANDITEL

Les crédits sont utilisables conformément aux conditions générales applicables sur Kanditel au moment de leur utilisation.

Article 10 - Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 2 novembre 2026.

Chaque participation quotidienne valablement enregistrée correspond à une chance distincte au tirage.

À titre d'exemple :

- 1 jour de participation = 1 chance ;
- 10 jours de participation = 10 chances ;
- 31 jours de participation = 31 chances.

Le tirage au sort permettra de désigner 1 Grand Gagnant du lot de 1 500 € de crédits Kanditel et 10 autres gagnants d'un lot de 50 € de crédits Kanditel chacun.

Le dispositif retenu devra garantir le caractère aléatoire du tirage parmi les participations valides enregistrées.

Article 11 - Publication et information des gagnants

Les gagnants seront connus le 2 novembre 2026.

Ils seront informés par l'Organisateur au moyen des coordonnées enregistrées dans leur compte Kanditel. L'information pourra notamment être effectuée par e-mail, téléphone, notification depuis l'espace client ou message sur le compte Kanditel.

Les résultats pourront également être publiés sur Kanditel sous une forme respectueuse de la vie privée, par exemple sous la forme « Prénom + initiale du nom ».

Aucune donnée personnelle supplémentaire ne sera publiée sans l'accord du gagnant.

Article 12 - Délai de réponse des gagnants

Les gagnants disposeront d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la première notification pour se manifester si une confirmation complémentaire leur est demandée.

À défaut de réponse dans ce délai, l'Organisateur pourra considérer que le gagnant renonce à son lot et procéder, si nécessaire, à un nouveau tirage ou à la désignation d'un autre gagnant.

Article 13 - Attribution des crédits

Les crédits attribués aux gagnants seront versés directement dans leurs espaces clients Kanditel.

Pour le Grand Gagnant, le lot de 1 500 € de crédits Kanditel sera réparti en 12 versements mensuels de 125 € chacun.

Le premier versement de 125 € interviendra le 5 novembre 2026. Les 11 versements suivants seront effectués le 5 de chaque mois, du 5 décembre 2026 au 5 octobre 2027 inclus, jusqu'à l'attribution complète du montant total de 1 500 € de crédits.

Les crédits seront automatiquement ajoutés à l'espace client Kanditel du Grand Gagnant aux dates prévues.

Pour les 10 autres gagnants, chaque lot de 50 € de crédits Kanditel sera crédité directement sur l'espace client le 5 novembre 2026.

Les crédits attribués dans le cadre du jeu ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, d'aucun virement bancaire ni d'aucune conversion en argent.

Article 14 - Compte client nécessaire à l'attribution

Les gagnants doivent disposer d'un compte Kanditel valide afin de recevoir leurs crédits.

Si un participant ne possède pas encore de compte au moment où il souhaite participer, il peut en créer gratuitement un sur Kanditel.com avant de valider sa première participation.

Les crédits seront ajoutés au compte utilisé lors de la participation au jeu.

Le gagnant est responsable de l'exactitude et de la mise à jour des informations associées à son compte.

Article 15 - Fraude et participations irrégulières

Toute participation frauduleuse, automatisée, réalisée à l'aide de plusieurs comptes appartenant à une même personne, résultant d'une manipulation technique ou obtenue par détournement du fonctionnement normal du jeu pourra être annulée.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires afin de garantir l'équité du jeu.

En cas de fraude manifeste, l'ensemble des participations de la personne concernée pourra être annulé.

Article 16 - Fonctionnement technique

L'Organisateur mettra en œuvre les moyens raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement du jeu.

Sa responsabilité ne pourra toutefois être engagée en cas de problème indépendant de sa volonté, notamment en cas d'interruption du réseau Internet, de panne technique, de problème d'hébergement, de maintenance, de problème affectant le terminal ou la connexion du participant, ou d'événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

En cas de dysfonctionnement important susceptible de compromettre l'équité du jeu, l'Organisateur pourra prendre toute mesure nécessaire afin de rétablir des conditions de participation équitables.

Article 17 - Modification, suspension ou interruption

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, l'Organisateur pourra être amené à suspendre temporairement le jeu, prolonger ou raccourcir sa durée, reporter le tirage au sort ou modifier certaines modalités techniques.

Toute modification importante sera portée à la connaissance des participants par un moyen approprié.

Article 18 - Données personnelles

Les données personnelles nécessaires au fonctionnement du jeu sont celles associées au compte Kanditel du participant.

Elles pourront être utilisées afin d'enregistrer les participations, comptabiliser les chances, organiser le tirage au sort, identifier et contacter les gagnants, attribuer les crédits, prévenir les fraudes et assurer le bon fonctionnement du jeu.

La participation au jeu n'emporte pas consentement à recevoir des communications commerciales.

Les participants peuvent exercer leurs droits conformément à la réglementation applicable et à la politique de confidentialité de Kanditel.

Article 19 - Publication des résultats

Une page dédiée aux résultats pourra être publiée après le tirage du 2 novembre 2026.

Elle pourra mentionner le Grand Gagnant du lot de 1 500 € de crédits Kanditel ainsi que les 10 gagnants des lots de 50 € de crédits Kanditel chacun.

KANDITEL

Pour préserver la vie privée, les résultats pourront être affichés sous la forme « Prénom + initiale du nom ». Les gagnants pourront demander à ne pas apparaître publiquement.

Aucune photographie ni aucun témoignage ne sera utilisé sans consentement préalable.

Article 20 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Avant validation de la participation, le règlement complet sera accessible depuis la page du jeu.

Une mention du type « En choisissant une carte, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement du jeu. » pourra être affichée à proximité du bouton de participation.

Article 21 - Propriété intellectuelle

Les éléments graphiques, visuels, cartes, textes, illustrations, logos et contenus présents dans le cadre du Grand Jeu Octobre sont protégés.

Toute reproduction, représentation ou utilisation non autorisée est interdite.

Article 22 - Réclamations et litiges

Toute réclamation concernant le jeu devra être adressée en priorité à :

ADORA SAS
47 boulevard de Courcelles
75008 Paris

afin de permettre la recherche d'une solution amiable.

En cas de contestation ou de litige persistant, le dossier pourra être transmis au conseil juridique ou à l'avocat de l'Organisateur.

À défaut de résolution amiable, les règles légales de compétence juridictionnelle applicables s'appliqueront.

Article 23 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 24 - Consultation du règlement

Le règlement complet sera accessible gratuitement depuis la page du Grand Jeu Octobre 2026 sur Kanditel.

Un lien clairement visible permettra d'accéder au document : « Consulter le règlement complet ».

Le règlement restera accessible pendant toute la durée du jeu et pendant la période nécessaire à l'annonce des résultats et à l'attribution des gains.



ADORA SAS - 47 boulevard de Courcelles - 75008 Paris

RCS 911 663 318

Jeu du 1er au 31 octobre 2026 - Résultats le 2 novembre 2026 - Première attribution des crédits le 5 novembre 2026